Saint Jean de Monts

Règlement de voirie annexe 4 :

Constat d'état des lieux de la voirie et des espaces publics

1 - Identification des parties

Le, au cours d'une visite contradictoire, □avant, □pendant ou □ après les travaux, Mreprésentant le Maître d'Ouvrage,			
Mreprésentant le Maître d'Œuvre,			
Mreprésentant l'entreprise chargée des travaux,			
Mreprésentant les Services Techniques de Saint-Jean-de-Monts.			
2 – Localisation			
Emplacement précis de l'occupation :			
3 - Etat des lieux			
Les différentes parties on	t constatées ce qui suit :		
Etat de la chaussée :			
Type de revêtement :			
• •			
Type de revêtement :			
Etat des bordures :			
Type et nature de la bordure :			
Etat des caniveaux :			
Type et nature des caniveaux :			
Etat de la signalisation horizontale et verticale :			
Type de signalisation :			
Etat des espaces publics :			
Ltat des espaces publics .			
Autres observations (réseaux divers – DICT) :			
Autres observations (reseaux divers – Dic1):			
Pour la Commune de Saint-Jean-de-Monts	Pour le Maître d'Ouvrage	Pour le Maître d'Œuvre	Pour l'Intervenant
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :